NUISANCES AÉRIENNES l Maxime Thory réclame le plafonnement du trafic, un couvre-feu & le retrait des avions bruyants

Le préfet du Val-d'Oise a lancé une **consultation publique sur les nuisances aériennes**, une occasion essentielle pour faire entendre votre voix et exiger des mesures efficaces afin de protéger votre qualité de vie et votre santé.

Consultez, plus bas, la position de Maxime Thory qui réclame le plafonnement du trafic aérien, un couvre-feu entre 22h et 6h du matin et le retrait des avions bruyants.

L'objectif de cette étude est d'aboutir à des actions concrètes pour **réduire le bruit lié au trafic aérien**, notamment par :

- **La limitation du nombre de vols** avec un plafonnement strict à 440 000 mouvements par an,
- **L'interdiction des vols de nuit** entre 22h et 6h,
- **Le retrait des avions les plus bruyants**, de jour comme de nuit, dès 2025.

Pourtant, au lieu d'envisager une diminution du trafic, la préfecture du Val-d'Oise semble accepter l'hypothèse avancée par Aéroports de Paris (ADP) d'une **hausse à 522 000 vols en 2030**, un niveau bien supérieur aux **504 839 de 2019 et aux 466 542 de 2024**. Une trajectoire **inacceptable**, en contradiction avec les impératifs sanitaires, environnementaux et climatiques.

Une mobilisation constante de Montmorency

Depuis plusieurs années, **la Ville de Montmorency se mobilise activement** pour limiter l'impact des nuisances aériennes sur son territoire.

- **Le 31 mars 2022**, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une délibération demandant des mesures précises dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2022-2026.
- **Le 9 mai 2023**, 300 élus, dont le maire de Montmorency **Maxime Thory**, ont interpellé le gouvernement en exigeant un plafonnement du trafic, un couvre-feu nocturne et une meilleure prise en compte des nuisances sonores selon les recommandations de l'OMS.
- **En mars 2024**, la Ville a participé à la consultation citoyenne *« Nuisances aériennes, stop ou encore »* aux côtés de 147 communes d'Île-de-France et de l'Oise. **Le verdict est sans appel : sur plus de 50 000 participants, 97 % demandent une réduction du trafic aérien.**

Participez à la consultation et faites entendre votre voix

Il est impératif que chacun se mobilise pour influer sur les décisions à venir. **Exprimez-vous avant le 18 mars** en partageant votre témoignage et en exigeant des mesures à la hauteur des enjeux.

Votre avis compte. Ne laissez pas les décisions se prendre sans vous !

[Donnez votre avis ici]

Les réclamations de Maxime Thory

La santé et la qualité de vie des riverains survolés doivent être davantage prises en compte !

Le plafonnement du trafic des aéroports à la baisse est nécessaire pour des raisons sanitaires, environnementales et climatiques. La réduction du trafic aérien est demandée depuis des années par de nombreux élus et attendue par les citoyens survolés afin que leur santé, leur environnement et leur cadre de vie soient enfin protégés.

Le 9 mai 2023, 300 élus cosignaient un courrier à Clément Beaune, alors ministre délégué chargé des Transports, pour demander le plafonnement de Roissy à 440 000 mouvements d'avions par an, l'instauration d'un couvre-feu entre 22h et 6h et une meilleure prise en compte du bruit selon les préconisations de l'OMS.

La consultation citoyenne « Nuisances aériennes, stop ou encore » organisée en mars 2024 par les élus de 147 communes d'Ile-de-France et de l'Oise, a fourni un résultat sans appel : sur plus de 50 000 participants, 97% souhaitent la réduction du trafic aérien.

En juillet 2023, les Etudes d'Impact selon l'Approche Équilibrée (EIAE) sur plusieurs grands aéroports dont Roissy-Charles de Gaulle ont été lancées.

En plus de l'interdiction de certaines catégories d'avions bruyants, elles doivent déboucher sur des restrictions d'exploitation fixées par arrêté ministériel, afin de réduire les nuisances sonores et leur impact sur la santé publique : limitation du trafic aérien (plafonnement), réduction des vols de nuit et couvre-feu entre 22h et 6h, interdiction des avions les plus bruyants.

Or, les orientations actuelles ne permettront pas une réduction tangible des nuisances sonores aériennes, avec toutes les conséquences sur la santé de nos concitoyens que cela implique.

Ces nuisances engendrent des troubles du sommeil, des maladies cardio-vasculaires et une surmortalité.

En tant que maire de Montmorency, je suis préoccupé car c'est la santé des Montmorencéens qui est en péril. Notre ville faisant partie des 50 communes avec les valeurs les plus élevées concernant la perte du nombre de mois de vie en bonne santé sur une vie entière : 17,8 mois. Cela engendre des inégalités entre territoires et des risques de santé publique qui sont inacceptables pour les habitants de Montmorency.

C'est pourquoi, en mon nom propre et au nom de la ville de Montmorency, je demande :

- Le plafonnement du trafic annuel de l’aéroport Roissy-Charles de Gaulle a minima à 500 000 mouvements d’avions par an et, si possible à 440 000 mouvements d’avions par an ;
- L’installation d’un couvre-feu entre 22h et 6h du matin (et a minima le plafonnement du trafic nocturne à 30 000 mouvements annuels de 22h à 6h) ;
- Le retrait des avions bruyants de marge inférieure à 17 EPNdB de jour comme de nuit dès 2025.

Maxime Thory
Maire de Montmorency

Liens utiles
Plus d’informations sur le site de l’Advocnar